

P.W. – C.R.A.C. N° 148 (2020-2021) – Lundi 15 mars 2021

QUESTION ORALE DE M. FRÉDÉRIC À M. CRUCKE, MINISTRE DU BUDGET ET DES FINANCES, DES AÉROPORTS ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, SUR « LE SUBVENTIONNEMENT DES PLAINES DE JEU »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Frédéric à M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives, sur « le subventionnement des plaines de jeu ».

La parole est à M. Frédéric pour poser sa question.

M. Frédéric (PS). - Monsieur le Ministre, permettez-moi de vous interroger. J'avais déposé une question écrite pour faire gagner du temps à tout le monde, mais vous ne m'avez pas répondu dans le délai. Je suis donc bien obligé de la poser en question orale parce que je suis pressé par un certain nombre de municipalistes qui s'interrogent à propos des plaines de jeu.

On sait que ce sont des infrastructures importantes appréciées par les familles. On vient de constater tout au long de cette pandémie qui ne fait que trop durer que la recherche d'activités en extérieur et de proximité sont des moments qui ont mobilisé très fort l'ensemble des familles de concitoyens.

Vous avez adopté un nouveau décret portant sur le subventionnement des infrastructures sportives. À y regarder de plus près, je n'ai trouvé nulle part trace des subventions disponibles, le cas échéant, pour ces plaines de jeux.

Vous savez que ce sont des investissements extrêmement importants que les communes, si elles ne sont pas subventionnées, vont devoir assumer pleinement. Donc, elles s'interrogent à juste titre.

Monsieur le Ministre, les infrastructures de cette nature, les plaines de jeu, pourront, oui ou non, être subventionnées à l'avenir ? Envisagez-vous des appels à projets ? Y a-t-il des crédits qui sont prévus, oui ou non ?

Je vous remercie déjà pour la réponse positive que vous ne manquerez pas de m'apporter.

M. le Président. - On va voir si votre anticipation est bonne, Monsieur le Député.

La parole est à M. le Ministre Crucke.

M. Crucke, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives. - Monsieur le Député, je vous confirme que les plaines de jeux ne sont plus éligibles aux subventions ainsi que le confirme le nouveau décret du 3 décembre 2020 relativement aux subventions et aux subventionnements des infrastructures sportives.

J'ai ainsi souhaité recentrer les moyens budgétaires du département sur leur objet premier, à savoir les infrastructures sportives. Les plaines de jeux étant des équipements à caractère ludique n'entrent donc pas dans le cadre du nouveau texte. La subsidiation de projets mixtes incluant l'aménagement de plaines de jeu ne serait donc pas envisageable.

Vous comprendrez bien qu'à la lecture de ce qui précède, aucun crédit n'est prévu au budget pour la subsidiation des plaines de jeu et qu'il n'est pas dans mes intentions de lancer le cas échéant un appel à projets pour de tels aménagements.

Au vu des besoins du département des infrastructures sportives et du monde sportif, cette décision est totalement assumée et me paraît par ailleurs simplement réguler une situation que nous n'aurions peut-être pas dû gérer aujourd'hui.

J'ai également fait quelques recherches qui pourraient vous intéresser, puisque j'ai vu que dans le passé, il y a bien eu un appel à projets par l'un de mes prédécesseurs, qui n'est pas très loin de moi d'ailleurs, sur les plaines de jeu, mais qui était couvert par la politique de la ruralité. Je ne sais pas si c'est encore ce qu'il faut faire demain, mais c'était en tout cas un cas du passé. En ce qui concerne les crédits sportifs, il n'y a plus de subventionnement possible.

M. le Président. - La parole est à M. Frédéric.

M. Frédéric (PS). - Je ne sais pas pourquoi, peut-être est-ce ma surdité naissante ou la technique, mais j'ai mal compris la fin de votre propos. J'en ai toutefois compris le sens général, qui est loin de me satisfaire. Il n'y a donc pas 1 euro prévu pour les plaines de jeux. Si j'ai bien compris, il faudrait voir dans d'autres départements on pourrait l'imaginer.

Je vais rester attentif à ce sujet, parce que c'est dommage. Les communes sont aussi confrontées à des difficultés budgétaires, et il y a une forte demande de la population pour des activités d'extérieur accessibles pour les enfants. Je sais que l'on ne peut pas multiplier les moyens, je ne vous en fais pas le reproche, mais on a manqué là une occasion lors du décret Infrastructures sportives ; je me suis malheureusement éveillé trop tard, mais je vais tenter de rester éveillé sur le sujet.